

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU**  
**du Mercredi 25 juin 2008 à Fauch**

*L'an deux mil huit et le mercredi 25 juin, à vingt heures et trente minutes, le Conseil de Communauté de Communes du Réalmontais, régulièrement convoqué, s'est réuni à FAUCH, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.*

**Présents** : Mesdames et Messieurs Robert ROUMEGOUX, Chantal BONNAFE, Serge BOURREL, Jean ZANINI, Hervé BOULADE, Jean-Paul CAYZAC, Henri GERAUD, Claude ROQUES, Jérôme FABRIES, Michel LALBAT, Francis GORSSE, Jean Claude MADAULE, Guy CHAPPERT, Hubert BERNARD, Serge MODOLO, Henri VIAULES, Françoise BARDOU, Jacky SEGUIER, Jean Claude BARRAU, Michel DURAND, Frédérique CUBIZOLLES, Pierre CALVIGNAC, Nathalie FABRE, Jean Luc CANTALOUBE, Maxime SOULET, Jean DENEUVE, Régis AMIEL, Fabrice MARCUZZO, Maurice ROUQUIER, Jean-Pierre GOS, Bernard TROUILHET, Rolland ALGANS.

**Excusés** : Serge CHANAUD

**Étaient également présents à la séance :**

Monsieur Georges CABANEL, Trésorier Communautaire;  
Monsieur Thierry CAMPEGGI, Directeur général des services  
Madame Fabienne CAZAGOU  
Madame Céline JOSSET, secrétaire  
Messieurs Alain BARRAU et David ROSALIE, conseillers municipaux

*Les procès verbaux des séances du 20 février et du 04 avril 2008 sont adoptés à l'unanimité.*

**Projet d'agenda 21 du réalmontais**

*Monsieur CANTALOUBE rappelle que la réalisation d'un agenda 21 local est un travail de longue haleine engagé dans le précédent mandat et qu'il convient désormais de parachever.*

*Les cabinets Etcharry et Interface présentent ensuite un diaporama des différentes étapes ayant conduit à l'élaboration du projet d'agenda 21 du Réalmontais. A l'issue du débat qui s'engage, Monsieur CANTALOUBE souligne que le Conseil de Communauté dispose désormais d'un document cadre et qu'après l'avoir partagé avec les nouveaux délégués, il conviendra de prendre rapidement les premières orientations opérationnelles dans le cadre d'un programme d'action qui sera présenté à l'assemblée à la rentrée.*

**Subventions actions associatives d'intérêt communautaire 2008/1**

Il est proposé de financer comme suit les actions associatives d'intérêt communautaire prévues en 2008, au titre de la dernière année des conventions de partenariat :

Bénéficiaires	Actions financées	Montant 2007	Montant 2008	Imputation
Fédération des CUMA du Tarn	Organisation d'une collecte de plastiques agricoles usagés	725 €	850 €	6574
Réal'Croche	Organisation d'un festival de country	1000 €	1000 €	6574
Association Culturelle Réalmontaise	Organisation d'une manifestation théâtrale « la Fête à Molière »	1000 €	1000 €	6574
Les Floriales	Organisation d'une manifestation autour des plantes vivaces et des loisirs verts	1000 €	1000 €	6574

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions à l'unanimité (M CANTALOUBE ne participe pas au vote).

## **Création d'un poste d'agent technique non titulaire**

Afin de faire face à un besoin saisonnier lié à des départs en congés et apporter la souplesse nécessaire à la mise en œuvre du service de collecte des ordures ménagères durant l'été, Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté de créer un poste d'agent technique non titulaire.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions à l'unanimité.

## **Mise à disposition de matériel mutualisé : adoption du règlement intérieur**

Suite à l'acquisition de divers matériel (podium, chapiteau, sonorisation ...) financé en partie grâce au programme européen Leader Plus, à la Région et au Département, destiné à être mis à disposition des communes et des associations du territoire intercommunal, le Président présente à l'assemblée un règlement intérieur indiquant la procédure à suivre pour bénéficier de la mise à disposition et les conditions de cette mise à disposition.

Après lecture du règlement intérieur, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de :

- valider ce règlement intérieur et la convention de réservation annexée
- mandater le Président pour signer avec la Commune de Réalmont, sur la base de l'article II L. 5211-4-1 du code général des collectivités territoriales, la convention de partage de service nécessaire à la mise en œuvre de cette mutualisation des moyens.

*Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président lève la séance.*